



Compte-rendu de la réunion du mercredi 19 décembre 2018 à 19h30

Lettre de convocation du 14 décembre 2018

Président du Conseil : Monsieur Jacques THELLIER

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 19 décembre 2018 à 19h30, dans la salle de réunions de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire.

Monsieur le Président fait procéder à l'appel des membres avant d'ouvrir la séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. André BOUCHIND'HOMME, Jacques COJON, Elisabeth COURBOIS, Maryse DELASSUS, Vincent DELION, Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Cyrille GOUILLARD, Bruno LEFEBVRE, Daniel MIVELLE & Jacques THELLIER

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Christophe DUEZ et Angélique FAVRE

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que, par voie de conséquence, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Gilles LEFEBVRE, Secrétaire de Mairie

Le procès verbal de la réunion du 7 novembre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- ~ SUBVENTION DÉPARTEMENTALE AU TITRE DU FARDA- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE COMMUNALE (INONDATIONS 2018)
- ~ CONVENTION D'ACCÈS DES BIBLIOTHÈQUES DE PROXIMITÉ AUX SERVICES DE LA MEDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU PAS-DE-CALAIS
- ~ ALIÉNATION DE TERRAIN À BATIR DE L'ANCIENNE COUR DE MARCHANDISES SNCF : VENTE AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME GRÉGORY DECOMBLE
- ~ DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2018
- ~ QUESTIONS DIVERSES

► SUBVENTION DÉPARTEMENTALE AU TITRE DU FARDA- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE COMMUNALE (INONDATIONS 2018)

Monsieur le Maire fait connaître aux membres présents que, lors de sa réunion du 12 novembre 2018, la Commission Permanente du Conseil Départemental du Pas-de-Calais a arrêté la programmation exceptionnelle 2018 d'aide à la voirie communale – inondations, pour soutenir financièrement les communes sinistrées lors des violents orages survenus fin mai et début juin 2018.

Il précise qu'une subvention de 15 000,00 € a été allouée à la commune de TINCQUES pour les travaux de réfection de trottoirs et de curage de fossés qu'elle a dû prévoir.

Il ajoute que cette subvention ne pourra être versée qu'après production d'une délibération du conseil municipal acceptant cette participation départementale et demande donc aux membres présents de se prononcer sur la question.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- accepte, à l'unanimité des membres présents, la subvention départementale de 15 000,00 €
- dit que la recette attendue sera inscrite au prochain budget, arrêtant son plan de financement ainsi qu'il suit :

	Dépenses (en € ht)		Recettes (en € ht)
Travaux de réfection de trottoirs et de curage de fossés	119 510,20	Subvention départementale au titre du FARDA	15 000,00
Divers	00,00	Fonds propres	74 510,20
		Recours à l'emprunt	30 000,00
Total	119 510,20		119 510,20

- précise que les travaux seront mis en œuvre dans le courant du premier semestre 2019, une fois le budget prévisionnel 2019 voté, visé par les services du contrôle de légalité, et rendu exécutoire.
- s'engage, à terme, à fournir toutes les pièces comptables nécessaires au versement de la subvention
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables inhérentes à la présente décision.

► CONVENTION D'ACCÈS DES BIBLIOTHÈQUES DE PROXIMITÉ AUX SERVICES DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU PAS-DE-CALAIS

Monsieur le Maire rappelle qu'une bibliothèque est un service public chargé de contribuer à la formation permanente, à l'information et à la culture de tous.

Il ajoute que le Département du Pas-de-Calais accompagne les collectivités territoriales pour créer et développer des équipements culturels de proximité, outils essentiels dans l'émancipation et l'épanouissement de l'individu

Il demande aux membres présents d'émettre un avis sur l'opportunité de signer une convention ayant pour objet l'accès des bibliothèques de proximité aux services de la médiathèque départementale du Pas-de-Calais.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

après avoir pris connaissance de la délibération du 13 novembre 2017 du Conseil Départemental du Pas-de-Calais relative à l'adoption du Plan de Développement de la Lecture Publique 2017-2022,

- autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'accès des bibliothèques de proximité aux services de la médiathèque départementale du Pas-de-Calais
- dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais aux fins de contrôle de légalité, puis transmise à Monsieur le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, pour suite à donner.

► ALIÉNATION DE TERRAIN À BATIR DE L'ANCIENNE COUR DE MARCHANDISES SNCF : VENTE AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME GRÉGORY DECOMBLE

Monsieur le Maire fait connaître aux membres présents que Monsieur et Madame Grégory DECOMBLE, actuellement domiciliés 4 rue du 8 mai à LA THIEULOYE (62130) ont remis une offre d'achat de 46 935,00 € (frais d'acquisition de 6 922,00 € en sus et à charge de l'acquéreur) pour l'acquisition du lot n° 4 composé des parcelles cadastrées section B n° 337 (pour 2 m²), B n° 347 (pour 825 m²) et B n° 348 (pour 216 m²).

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer sur la question :

- rappelle la délibération n° 2016-16 du 3 novembre 2016 donnant délégation permanente de pouvoir au Maire dans le cadre de l'article 2122-22 du CGCT, la délibération n° 2017-04 du 26 janvier 2017 fixant à 45,00 € par mètre carré (TVA sur marge comprise) le prix des terrains à vendre, et le mandat de vente signé par le Maire le 24 février 2017 désignant la SCP BUNEAU-CADET en qualité de mandataire,
- accepte de vendre au profit de Monsieur et Madame Grégory DECOMBLE, domiciliés 4 rue du 8 mai à LA THIEULOYE (62130) le lot n° 4 composé des parcelles cadastrées section B n° 337 (pour 2 m²), B n° 347 (pour 825 m²) et B n° 348 (pour 216 m²) pour un montant total de 53 857,00 €, TVA sur marge comprise.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais aux fins de contrôle de légalité
- missionne la SCP BUNEAU-CADET, 40 rue Albert Derbécourt à AVESNES-LE-COMTE pour dresser l'acte de vente

► DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2018

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée qu'il y aurait lieu de modifier le budget prévisionnel 2018 ainsi qu'il suit et demande aux membres présents de délibérer sur la question.

Fonctionnement (dépenses)			Fonctionnement (recettes)		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
023		-55 612,80	002		-55 612,80
012	6451	-10 000,00			
011	611	10 000,00			
Investissement (dépenses)			Investissement (recettes)		
348	2111	-93 006,60	021		-55 612,80
001		37 393,80			

Fonctionnement (augmentation des crédits)			Fonctionnement (réduction des crédits)		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
011	611	1 500,00 €	012	6411	1 500,00 €
TOTAL		1 500,00 €			1 500,00 €

► QUESTIONS DIVERSES

① Inondations 2018 :

Au moyen d'un document présenté et projeté sous forme de powerpoint, Jacques THELLIER procède à la restitution de la réunion de diagnostic de territoire qui a eu lieu le 12 décembre dernier en Mairie de TINCQUES, en présence d'élus municipaux, du directeur de la Maison du Département de l'Arrageois, de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois, de la Chambre d'Agriculture Nord / Pas-de-Calais et des agriculteurs de la commune.

La réunion de travail montre ainsi que les voies d'amélioration, permettant d'endiguer les inondations, peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

1 / des améliorations culturelles portées par les agriculteurs, telles que :

- ⇒ La diversification de l'utilisation des parcelles agricoles (cultures différentes sur les grandes parcelles par exemple)
- ⇒ La mise en place, si possible en aval des parcelles, de zones tampons par des cultures de céréales, colza ou culture fourragère
- ⇒ L'implantation de CIPAN dans les parcelles destinées aux cultures de printemps

2 / des aménagements d'hydraulique douce portés par la commune :

- ⇒ Haies, fascines, et bandes enherbées pourraient apporter un complément notable aux actions entreprises dans les parcelles
- ⇒ Déplacement de l'entrée et mise en place d'une fascine en point bas du champ repris au cadastre en section ZK n° 46
- ⇒ Aménagement du fossé pour y placer des redents de manière à ralentir la descente de l'eau.
- ⇒ Mise en place d'une surélévation dans le chemin rural

3 / des aménagements d'hydraulique dure portés par la commune, l'Association Foncière de Remembrement ou la communauté de communes :

- ⇒ Ouvrages structurants, la rétention temporaire d'eau devant être privilégiée
- ⇒ Réflexion globale au sujet de la circulation des eaux dans l'ensemble du bassin versant

② Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune :

L'enquête publique a eu lieu du 12 novembre 2018 au 14 décembre suivant. La modification du document d'urbanisme actuellement opposable à TINCQUES permettra le développement et l'accueil de nouvelles entreprises sur l'actuel parc d'activités « ECOFOLIS »

A cet effet, la communauté de communes des Campagnes de l'Artois vient d'acquérir environ 4,5 hectares supplémentaires.

Le Maire évoque (sans le citer nommément) un projet industriel sérieux dont parlera le président Michel SEROUX lors de la cérémonie d'échange des vœux, le samedi 12 janvier 2019 à 19h00.

③ Travaux d'assainissement collectif

La prochaine tranche de travaux (rue principale), initialement prévue en février 2019, devrait débuter à compter du 8 avril prochain.

④ Travaux du giratoire

Les travaux d'aménagement du giratoire à l'intersection des routes départementales 77 et 939 consisteront à baisser et à procéder à un aménagement végétalisé du rond-point. Confiés à l'entreprise LEMOINE ESPACES VERTS à Héninel, ils seront intégralement pris en charge par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais. La Mairie a récemment pris un arrêté de restriction de circulation pour faciliter et sécuriser les travaux.

⑤ Faits de violences et de harcèlement à l'école

Des faits de violence et de harcèlement sont à déplorer à l'école depuis la rentrée de septembre 2018. Un élève de niveau Cours Moyen 2^{ème} année de la classe de Monsieur Sébastien CUPIN est notamment victime des agissements agressifs et violents de quatre autres enfants de la même classe. Certificats médicaux à l'appui, des coups et blessures ont été constatés, les violences continuent de façon sournoise pendant les récréations et les parents concernés en arrivent désormais à s'insulter entre eux aux abords de l'école, n'hésitant pas à intervenir directement en pénétrant dans l'enceinte de l'école.

Malgré les actions entreprises par le Directeur de l'école et l'intervention de Monsieur l'Inspecteur de circonscription ARRAS IV, les dialogues restent vains.

Considérant ce qui précède, et à la demande du conseil municipal, le Maire s'engage à saisir par un prochain courrier, Monsieur le Procureur de la République et Monsieur l'Inspecteur d'académie du Pas-de-Calais pour enfin trouver une solution à cet état fait qui nuit de surcroît à la réputation de l'école de TINCQUES.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.